

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 68 (1959)
Heft: 1

Rubrik: La Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

42 spécialistes (laborantines médicales, assistantes techniques de radiologie, etc.) soit en tout 499 femmes ont été déclarées aptes au service dans les formations croix-rouge. Ces nouvelles « recrues » permettront de compenser les vides laissés dans les rangs de nos détachements féminins par les infirmières et les spécialistes licenciées en cours d'année. Nos effectifs de spécialistes demeurent nettement insuffisants, il en est de même pour les éclaireuses.

*

Un appel aux samaritaines

L'effectif des samaritaines déjà insuffisant est de plus en constante diminution. En voyant l'esprit de dévouement avec lequel les samaritaines participent à l'organisation de prises de sang collectives et avec combien de soins elles s'acquittent de leur tâche, l'on ne peut que déplorer qu'elles ne mettent pas dans une plus large mesure leurs connaissances au service des secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge — avec lesquels elles devraient avoir des contacts plus étroits — et collaborent par là au service de santé de l'Armée. Les formations de la Croix-Rouge ont un urgent besoin de samaritaines et nous prions toutes celles qui le peuvent de prendre contact avec l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge, Taubenstrasse 12, à Berne qui leur donnera bien volontiers tout renseignement voulu sur le service croix-rouge.

Rapport des commandants de colonnes croix-rouge

Les sous-officiers supérieurs et les officiers-instructeurs de toutes les colonnes croix-rouge de Suisse se sont rencontrés les 15 et 16 novembre à la caserne de Lucerne, ce rapport fut dirigé par le lieutenant-colonel Bürgi médecin-chef de la Croix-Rouge. L'on discuta principalement au cours de ces journées de la nouvelle rédaction des « Prescriptions pour les colonnes croix-rouge de la Croix-Rouge suisse ». Les prescriptions actuellement en vigueur, en effet, datent de 1922 et sont dépassées en de nombreux points. A l'avenir, des cours techniques spéciaux devront être mis sur pied pour parfaire l'instruction des membres du service croix-rouge. Le médecin-chef a fait également allusion à la part que pourraient éventuellement prendre les colonnes croix-rouge à une aide en cas de catastrophe. Il a demandé à ce propos aux instructeurs et aux chefs de colonnes de prendre des mesures appropriées en étroite collaboration avec les sections de patronage, ou de voir avec ces dernières dans quelle mesure les membres du service croix-rouge pourraient participer, au gré des possibilités régionales aux mesures déjà prises par les sections de la Croix-Rouge pour d'éventuelles opérations de secours en cas de catastrophe ou d'épidémie. Les participants ont été priés de faire rapport à ce sujet au médecin-chef jusqu'à fin février 1959.

*

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Participation suisse à l'aide aux réfugiés au Maroc et en Tunisie

La Croix-Rouge suisse s'est déclarée prête à participer à l'aide internationale aux réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc par l'envoi de lait condensé, de vêtements d'enfants et de couvertures de laine. La valeur de ces secours s'élève à 55 000 francs, dont 50 000 francs ont été accordés par le Conseil fédéral à charge des crédits disponibles pour les œuvres d'entraide internationales.

*

Un appel de la Ligue pour les réfugiés algériens

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a lancé le 5 décembre un appel demandant d'urgence, au seuil de l'hiver, des secours en faveur d'environ 160 000 réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc. C'est le second appel consécutif de cette nature lancé par la Croix-Rouge pour ces réfugiés, composés de femmes et d'enfants dans une proportion de 85 %.

Dans l'appel qu'elle a adressé à ses 83 sociétés membres, la Ligue a demandé des envois mensuels portant sur environ 350 tonnes de vivres (huile d'olive, sucre, lait condensé) et de savon. Les vivres, nécessaires aux 85 000 réfugiés en Tunisie, ne sont pas disponibles sur place et ne peuvent être obtenus par une autre voie. Pour les quelque 75 000 réfugiés se trouvant au Maroc, on espère que les contingents de vivres reçus dernièrement suffiront à couvrir la majeure partie des besoins au cours des mois à venir.

Des tentes, des couvertures, des vêtements et des chaussures sont également sollicités pour ces réfugiés, tant en Tunisie qu'au Maroc. A l'exception de quelques groupes peu nombreux, les réfugiés vivent dans des

grottes et dans des « gourbis » — sortes d'abris construits sommairement en terre battue et branchages.

Bien que le nombre des réfugiés se soit accru au cours de l'année, la proportion des enfants, des femmes et des hommes, est demeurée identique: enfants 50 % (8 % de moins de trois ans et les autres de 3 à 16 ans), femmes 35 % et hommes 15 % (âgés pour la plupart).

*

Le sort des prisonniers français en Afrique du Nord

Le Comité international de la Croix-Rouge recevait le 17 novembre par l'entremise du « Croissant-Rouge algérien » 29 lettres émanant de 14 militaires français prisonniers de l'A. L. N. Ces lettres ont été immédiatement transmises aux familles des prisonniers par l'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève.

Le 28 novembre le Comité international était informé qu'un second groupe de militaires français prisonniers de l'A. L. N. serait prochainement libéré au Maroc. Répondant à un appel qui lui avait été adressé à cet effet, le C. I. C. R. a chargé M. P. Gaillard, délégué, de se rendre au Maroc pour prêter son concours à cette libération.

*

Huit prisonniers français remis au C. I. C. R.

Le mercredi 3 décembre après-midi à Rabat huit prisonniers français ont été remis aux délégués du Comité international, MM. Pierre Gaillard et Camille Vautier, par les représentants du « Croissant-Rouge algérien », en présence de la princesse Lalla Aïcha, présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain.

Le Gouvernement marocain a accordé toutes facilités aux représentants du C. I. C. R., qui ont immé-

dialement conduit les prisonniers libérés à l'Ambassade de France en vue de leur rapatriement. L'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève avait préalablement avisé les familles.

*

Des secours pour les réfugiés algériens au Maroc

Un bateau emportant une cargaison de 2000 tonnes de blé, 500 tonnes de sucre, 15 000 pièces de vêtements et 20 000 couvertures, destinée aux réfugiés algériens au Maroc a quitté Alexandrie le 24 novembre au soir. Ces secours proviennent d'un don du Croissant-Rouge de la République arabe unie. Ils seront pris en charge à Alexandrie par un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, qui convoie le bateau jusqu'à Casablanca, et ont été remis au Croissant-Rouge marocain qui en assure la distribution aux réfugiés.

*

Le Comité international en Algérie

La sixième mission du C. I. C. R. en Algérie, composée de MM. Pierre Gaillard et Roger Vust, délégués, a regagné Genève à la veille de Noël. Les représentants du Comité international ont visité plusieurs camps d'internement, certains centres de transit et de triage et divers établissements pénitentiaires. A l'occasion de la visite de deux centres militaires d'internement, les autorités françaises ont procédé à la libération de dix prisonniers algériens, en présence de MM. Gaillard et Vust. Toutes facilités ont été accordées aux délégués qui ont pu s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de leur choix. Des secours ont été distribués dans plusieurs centres. Les constatations faites ont été communiquées aux chefs de camp. Selon l'usage, elles feront en outre l'objet de rapports détaillés au Gouvernement français.

*

Et en Europe centrale

Au cours d'une nouvelle mission en Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie, M. H. G. Beckh, délégué du Comité international, s'est entretenu avec les Croix-Rouges nationales et les autorités de ces trois pays, notamment du problème des regroupements de familles de souche allemande. En regagnant la Suisse, il a eu en outre un échange de vues avec les représentants de la Croix-Rouge hongroise.

*

Visite de détenus en Yougoslavie

A Belgrade, le délégué du C. I. C. R. a été reçu par M. Pejovic, sous-secrétaire d'Etat, qui l'a informé que le Gouvernement yougoslave avait accordé au C. I. C. R. l'autorisation de visiter les prisons pour constater les conditions de détention et s'entretenir avec les prisonniers politiques. M. Beckh, accompagné de Mme Miłosevic, secrétaire générale de la Croix-Rouge yougoslave, s'est ensuite rendu dans les prisons de Stara Gradiska et Pozarevac-Zabela, où il s'est entretenu sans témoin avec une vingtaine de détenus politiques. Selon l'usage, les rapports établis à ce sujet par le délégué du C. I. C. R. seront ensuite transmis aux autorités yougoslaves. D'autres visites auront lieu en 1959. Cette nouvelle marque de confiance du Gouvernement yougoslave à l'égard du C. I. C. R. constitue une importante étape de l'action du Comité international en faveur des prisonniers politiques.

*

Avec les détenus politiques à Chypre

M. D. de Traz, délégué général du Comité international de la Croix-Rouge pour le Proche-Orient, après un bref séjour à Genève, est parti le 18 novembre pour rejoindre son poste à Beyrouth, via le Caire. Il se rend notamment à Chypre pour y procéder à de nouvelles visites de détenus politiques.

*

Des réfugiés de Hong-Kong sont ramenés par avion en Europe

Un avion spécial affrété par le comité intergouvernemental pour les migrations européennes (C. I. M. E.) a ramené au début de décembre 61 réfugiés d'origine européenne se trouvant à Hong-Kong et accompagnés par un médecin du C. I. M. E. Ces réfugiés appartiennent à la catégorie des cas difficiles: personnes âgées ou atteintes de maladies. Ces réfugiés seront placés à titre définitif dans des asiles et des hospices de Belgique, du Danemark, de France, d'Irlande, d'Italie, de Suède et de Suisse. Parmi ces réfugiés, quatre seront placés à titre définitif en Suisse dans des foyers et asiles administrés par des œuvres bénévoles. Les autorités fédérales suisses prennent leur entretien permanent à leur charge. Leur placement a été négocié par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Six réfugiés sont placés en Belgique, trois au Danemark, cinq et la mère de l'un d'eux en Suède, dix-neuf en France, huit en Irlande, quinze en Italie.

*

Ils passent à Genève

L'avion transportant ces 61 réfugiés — dont l'âge moyen dépassait 70 ans — a passé à Genève après un arrêt à Milan et avant de poursuivre sur Paris le 5 décembre. En dépit de leur âge et de leur infirmité, ces réfugiés avaient bien supporté le voyage de six jours en train qui les avait conduits préalablement de la Chine du Nord à Hong-Kong. Le plus jeune était âgé de trente-quatre ans, le plus vieux de quatre-vingt-treize ans, il était accompagné de sa fille, elle-même âgée de soixante-et-onze ans.

Plus de mille réfugiés d'origine européenne qui se trouvent encore en Chine ont fait une demande, au 1^{er} novembre 1958, aux représentants du C. I. M. E. et du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Hong-Kong pour obtenir une aide en vue de leur réinstallation. D'autres transports sont prévus.

*

Les chefs de service du C. I. C. R. reçus à Berne

Les 2 et 9 décembre, le Secrétariat général a eu le plaisir de recevoir les chefs de services du Comité International de la Croix-Rouge qui ont pu ainsi voir de plus près notre organisation centrale. Ces visites ont permis aussi de renforcer les contacts entre les chefs de services de la Croix-Rouge suisse et ceux du C. I. C. R. Notre secrétaire général, M. Haug, a donné à nos hôtes un aperçu général de nos tâches et de notre activité. Mlle Magdelaine Comtesse a fait un exposé sur les soins infirmiers, tandis que M. René Steiner a fourni quelques renseignements sur le Secours aux enfants et que M. Jean Pascalis a parlé de la Croix-Rouge de la Jeunesse, de l'information et des ressources financières. L'après-midi était réservé à la visite du Laboratoire central de notre service de la transfusion de sang et de la section de Berne-Mittelland de la Croix-Rouge suisse.